

DIFFUSION RESTREINTE

TD_KIGALI_1994_00253.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A7000000016765D14600FD.34T\000=4-DD

-4DAM

- CMB CM5 PR3 PR4 3CEU 3CE 2PSC 2MAE CMA CMF 4QIF 2DE SGE 3NU 3STR

-CM4 CMC PR5 2DIP

- DIFF

ID KIGALI 253

LE 22 MARS 1994

KGLI LE 22/03/94 A 17H11

URGENT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : L'AMBASSADEUR

NB : DISTRIBUTION DIRECTEURS

AD DIPLOMATIE 253

CQ ARMEES PARIS 62

CQ ADDIS ABEBA 21

CQ BUJUMBURA 60

CQ KAMPALA 44

CQ NAIROBI 45

CQ DFRA BRUXELLES 9

NB : SERVIR : DAM - PSC - NU - CM5 - CMB - PR4 - PR5

TXT

CQ MINCOOP PARIS 115

CQ MINDEFENSE PARIS 69

CQ BRUXELLES 40

CQ DAR ES SALAM 42

CQ KINSHASA 43

CQ WASHINGTON 48

CQ DFRA NEW YORK 60

OBJET : ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

RESUME : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POSE CERTAINES CONDITIONS A LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS. LES AMBASSADEURS DE L'UNION EUROPEENNE, EN EFFECTUANT LA DEMARCHE DECIDEE PAR LE COMITE POLITIQUE, ONT INSISTE SUR L'URGENCE D'UNE SOLUTION.

X X X

TEXTE : LES AMBASSADEURS DE L'UNION EUROPEENNE ET LE DELEGUE DE LA COMMISSION ONT EFFECTUE LE 22 MARS AUPRES DU CHEF DE L'ETAT LA DEMARCHE QUI AVAIT ETE PRESCRITE PAR LE COMITE POLITIQUE.

CETTE RENCONTRE A EU LIEU ALORS QUE LE PRESIDENCE AVAIT PUBLIE LE 21 MARS DANS LA SOIREE UN COMMUNIQUE FAISANT SUITE A UN ENTRETIEN ENTRE LE PRESIDENT HABYARIMANA ET LE FUTUR PREMIER MINISTRE.

CE TEXTE, QUE J'ADRESSE AU DEPARTEMENT PAR TELECOPIE, INDIQUE QUE LE CHEF DE L'ETAT EST PRET A PRESIDER LES CEREMONIES D'INSTALLATION DES INSTITUTIONS DE TRANSITION A PARTIR DU 24 MARS. MAIS, REPROCHANT AU FUTUR PREMIER MINISTRE DE PRATIQUER "LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI", IL RELEVE UN CERTAIN NOMBRE D'OBSTACLES QUI DOIVENT ETRE LEVES AVANT CETTE MISE EN PLACE.

LE PLUS IMPORTANT CONCERNE LA DESIGNATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE, VIOLEMMENT CONTESTEE PAR LA "TENDANCE MUGENZI" DU PARTI LIBERAL. TROIS AUTRES POINTS PORTENT SUR L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION : IL S'AGIT DE LA DEMANDE TOUJOURS INSATISFAITE DE LA CDR D'ENTRER A L'ASSEMBLEE, D'UN CHANGEMENT POSSIBLE CONCERNANT LA LISTE DU MDR A LA SUITE DE DECISIONS DE JUSTICE (UN DEPUTE DE LA REGION DE GISENYI, QUI AVAIT ETE ECARTE PAR LE PARTI, VIENT DE GAGNER UN RECOURS DEVANT LES TRIBUNAUX) ET ENFIN DE LA REPRESENTATION DU PARTI PDI (QUI DISPOSE D'UN SIEGE A L'ASSEMBLEE ET QUI, PLUTOT FAVORABLE AU FPR, CONNAIT A SON TOUR UNE SCISSION).

LE PRESIDENT HABYARIMANA A PRIS NOTE DE LA DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE. S'AGISSANT DE L'ASSASSINAT DE MM. GATABAZI ET BUCYANA, IL A INDIQUE LES REGRETTER LUI-MEME PROFONDEMENT. IL DEVAIT RENCONTRER L'ACTUEL PREMIER MINISTRE AUSSITOT APRES LES AMBASSADEURS EUROPEENS ET COMPTAIT EVOQUER CETTE QUESTION AVEC ELLE. CERTES, DES ENQUETES SONT EN COURS. MAIS IL EST DIFFICILE D'ADMETTRE QU'ELLES N'ABOUTISSENT PAS, SURTOUT DANS LE CAS DE M. BUCYANA, TUE EN PLEIN JOUR, PAR DES PERSONNES IDENTIFIEES CIRCULANT DANS DES VEHICULES CONNUS. L'OPINION PUBLIQUE DOIT ETRE INFORMEE DE L'ETAT DE L'ENQUETE.

DIFFUSION RESTREINTE

37

EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS, LE CHEF DE L'ETAT A COMMENCE PAR REGRETTER D'AVOIR APPRIS PAR LA RADIO LES LISTES DES MINISTRES ET DEPUTES DEVANT PARTICIPER A CELLES-CI. CE MANQUE DE CONCERTATION EST UNE FAUTE DEONTOLOGIQUE DU FUTUR PREMIER MINISTRE ET LE PRESIDENT LUI A RAPPELE HIER QUE LE SUCCES DE LA TRANSITION REPOSE SUR UN MINIMUM DE CONFIANCE, DE RESPECT MUTUEL ET DE BONNE FOI.

LA QUESTION DU MINISTERE DE LA JUSTICE A FAIT L'OBJET DE LONGUES DISCUSSIONS. LE PRESIDENT HABYARIMANA N'A PAS CONTESTE QUE LA RESPONSABILITE DE LA FORMATION DU GOUVERNEMENT REVIENT AU PREMIER MINISTRE, COMME L'AVAIT D'AILLEURS RAPPELE LE MINISTRE TANZANIEU AVEC UNE GRANDE FERMETE DANS SA DECLARATION DU 18 MARS. IL A TOUTEFOIS SOULIGNE QUE LA FORMULE RETENUE PAR M. TWAGIRAMUNGU, CONFIAIT 2 PORTEFEUILLES A LA TENDANCE LANDO, REVIENT SUR LES CONCLUSIONS DE LA REUNION QUI S'ETAIT TENUE SOUS SA PRESIDENCE LE 27 FEVRIER ET QU'ELLE EST REJETEE SANS EQUIVOQUE PAR M. MUGENZI.

LE CHEF DE L'ETAT, TOUT EN MENTIONNANT A PLUSIEURS REPRISES CE POINT, A TOUTEFOIS SEMBLE MOINS INSISTER SUR LA NECESSITE DE CONFIER DEUX PORTEFEUILLES A LA TENDANCE MUGENZI QUE SUR LES COMPENSATIONS QU'IL FAUT S'ENGAGER A LUI DONNER SI LE MINISTERE DE LA JUSTICE REVIENT A LA FACTION LANDO. LE COMPROMIS DU 27 FEVRIER PREVOYAIT EN EFFET QUE LA TENDANCE QUI NE DISPOSERAIT QUE D'UN PORTEFEUILLE SERAIT LA SEULE AUTORISEE A PRESENTER UN CANDIDAT PL AU POSTE DE PRESIDENT OU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (FONCTIONS QUI REVIENNENT, AUX TERMES DES ACCORDS D'ARUSHA, AUX PARTI PL ET PSD). OR, CETTE ELECTION DOIT SE FAIRE A LA MAJORITE ABSOLUE DES DEPUTES PRESENTS ET UN CANDIDAT ISSU DE LA FACTION MUGENZI EST LOIN D'ETRE ASSURE DE REUNIR UNE TELLE MAJORITE.

S'AGISSANT DE LA CDR, LE PRESIDENT HABYARIMANA A INSISTE SUR LA NECESSITE DE LUI PERMETTRE DE SIGNER LE CODE D'ETHIQUE POLITIQUE ET D'ENTRER DANS LES INSTITUTIONS. IL S'AGIT LA D'UN POINT IMPORTANT A SES YEUX ET IL A PU ETRE ENCOURAGE DANS SA FERMETE PAR LA COMMUNAUTE DIPLOMATIQUE, QUI A DEJA EU L'OCCASION DE SOULIGNER A PLUSIEURS REPRISES AU COURS DE CES DERNIERS JOURS QUE RIEN DANS LES ACCORDS D'ARUSHA NE PERMET DE PRIVER LA CDR DE CE DROIT ET QUE SA PARTICIPATION EST SOUHAITABLE DANS L'INTERET MEME DE LA TRANSITION.

LES DEUX AUTRES QUESTIONS (MDR ET PDI) N'ONT FAIT L'OBJET D'AUCUN COMMENTAIRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, QUI S'EST PAR AILLEURS AFFIRME TOUT A FAIT CONSCIENT DES ECHEANCES POLITIQUES (IL A CONFIRME QUE MME BUSHNELL LUI AVAIT TENU DES PROPOS TRES ENERGIQUES) ET FINANCIERES.

EN REVANCHE, IL EST REVENU UNE NOUVELLE FOIS SUR LE FAIT QU'IL NE SUFFIT PAS DE METTRE EN PLACE LES INSTITUTIONS MAIS QU'IL FAUDRA VEILLER A LEUR BON FONCTIONNEMENT. IL A INSISTE SUR LE ROLE QUE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE DEVRAIT CONTINUER A JOUER, EN SOULIGNANT NOTAMMENT SON SOUHAIT DE VOIR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANCAISE ET BELGE SE DEVELOPPER DANS DEUX SECTEURS : LA JUSTICE ET LES ADMINISTRATIONS FINANCIERES.

ENFIN, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A REGRETTE LES EXCES DE LA PRESSE RWANDAISE (LA RADIO RTL, D'OBEDIENCE CDR, AVAIT ATTAQUE CE MATIN MEME LA BELGIQUE EN TERMES VIRULENTS), TOUT EN REMARQUANT QUE LES JOURNALISTES BELGES NE FONT PAS NON PLUS TOUJOURS PREUVE DE RETENUE OU DE BONNE FOI A SON EGARD.

PEU APRES CETTE AUDIENCE DU CHEF DE L'ETAT, LES AMBASSADEURS EUROPEENS ONT RENCONTRE, A LEUR DEMANDE, LE FUTUR PREMIER MINISTRE. M. TWAGIRAMUNGU A INDIQUE AVOIR ETE D'AUTANT PLUS DECU PAR LE TON DU COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE QU'IL AVAIT JUGE SON ENTREVUE AVEC LE CHEF DE L'ETAT TRES POSITIVE. IL A CONFIRME QUE LES DEUX QUESTIONS VRAIMENT IMPORTANTES ETAIENT A SES YEUX LA GARANTIE QUE DEVRAIT RECEVOIR LA TENDANCE MUGENZI D'OBTENIR LA PRESIDENCE OU LA VICE-PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE ET L'ENTREE DE LA CDR DANS LES

INSTITUTIONS. SUR LE PREMIER POINT, IL A AFFIRME 'NE VOULOIR HUMILIER PERSONNE' ET ETRE DISPOSE A EXERCER TOUS SES EFFORTS POUR QU'UNE SOLUTION SOIT TROUVEE, MALGRE LES RETICENCES DU FPR. S'AGISSANT DE LA CDR, IL S'EST AUSSI MONTRE DISPOSE A ESSAYER DE REGLER CETTE QUESTION, AFIN D'EVITER TOUT NOUVEAU RETARD DANS LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS./.

MARLAUD